

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 29 septembre 2017

Nombre de conseillers

municipaux :

exercice : 13

présents : 10

votants : 11

L'an deux mil dix-sept

le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures quinze minutes,

le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues

régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire

sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 22 septembre 2017

Présents : M Jean-Luc TRICOT, Mme Marion RIOU, MM Samuel GONNON, Stéphane MOTTET, Guillaume COLOMBANI, Pascal MARUEJOULS, Michel HEQUET, Jérôme LEBEAU, Mmes Sandrine JORLAND et Nathalie COUTURIER.

Excusés : Mme Sophie MOYENIN (1 pouvoir à M Samuel GONNON) et M Bertrand MARION.

Absents : M Laurent MICAELLI.

Secrétaire de séance : M Guillaume COLOMBANI.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 7 juillet 2017, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Système d'Information Géographique (SIG) : convention avec le SIEVA

Dans le cadre du Système d'Information Géographique (SIG) de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) et pour les besoins des utilisateurs, les données numériques de notre commune doivent être intégrées. Une convention triparties entre la commune de Belmont d'Azergues, la CCBPD et le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (SIEVA) a été rédigée pour l'échange de ces données numériques.

Monsieur le Maire rappelle qu'une copie du document a été envoyée avec la convocation au conseil et il donne lecture des points importants de cette convention qui est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. L'échange de données est réalisé à titre gratuit.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le Maire à signer ladite convention entre la commune de Belmont d'Azergues, la CCBPD et le SIEVA.

Système d'Information Géographique (SIG) : convention avec le SIVU de la Pray

De la même manière, une convention triparties entre la commune de Belmont d'Azergues, la CCBPD et le SIVU de la Pray a été rédigée pour l'échange des données numériques concernant l'assainissement. La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. L'échange de données est réalisé à titre gratuit.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le Maire à signer ladite convention entre la commune de Belmont d'Azergues, la CCBPD et le SIVU de la Pray.

Système d'Information Géographique (SIG) : convention avec la CCBPD

Dans le cadre du développement du Système d'Information Géographique (SIG) de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) et de l'obligation de la mise en ligne des documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'Urbanisme (GPU) ; la Direction Départementale des Territoires du Rhône (DDT) a réalisé gratuitement la numérisation des documents au format CNIG.

Afin que la DDT transmette les fichiers du PLU numérisés au format CNIG, une convention a été rédigée entre la commune de Belmont d'Azergues, la CCBPD et l'Etat. Monsieur le Maire lit les points importants du texte.

La convention est conclue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction. Les données sont mises à disposition par les parties à titre gracieux.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le Maire à signer ladite convention entre la commune de Belmont d'Azergues, la CCBPD et la DDT.

Avis sur une modification statutaire de la CCBPD

Dans sa séance du 28 juin 2017, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité une modification statutaire pour inscrire dans ses statuts la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) à compter du 1^{er} janvier 2018. Les communes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. Monsieur le Maire donne lecture du document et le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable sur cette modification statutaire.

Echange de parcelles

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réaliser un échange d'une parcelle de terrain cadastrée AC 120 d'une superficie de 80 mètres carrés, appartenant au domaine public de la commune, contre deux parcelles appartenant à Madame Sophie CHLEQ, cadastrées : AC 122 de 10 mètres carrés et AC 123 d'une superficie de 115 mètres carrés pour se mettre en conformité avec l'existant.

Il a été constaté que la parcelle cadastrée AC 120 n'assure aucune desserte puisqu'elle pénètre la propriété de Madame Sophie CHLEQ et que les parcelles cadastrées AC 122 et AC 123 sont actuellement occupées par le domaine public.

Il présente un plan de cette propriété et demande à l'assemblée de se prononcer sur cette demande.

Après avoir pris connaissance de ce dossier le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le projet d'échange de parcelles sans soulte et autorise le Maire à signer l'acte établi par le notaire de Chazay d'Azergues.

Cession de parcelles au Paradis

Monsieur le Maire rappelle que l'OPAC du Rhône propose la vente des appartements du Paradis 1 aux familles qui le souhaitent. Dans le même ordre d'idée, l'OPAC du Rhône a proposé à la commune une cession des parcelles AH 117, 118, 119, 120, 123 et 124 situées le long du chemin des Ecureuils d'une superficie de 5244 m2 pour un euro symbolique. En effet, ces parcelles sont entretenues par la commune et une régularisation du titre de propriété serait souhaitable. L'OPAC fera réaliser à sa charge cette division parcellaire.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette cession à l'euro symbolique et autorise monsieur le Maire à signer l'acte et toutes pièces et formalités nécessaires à cette cession.

Désignation d'un délégué à la commission accessibilité de la CCBPD

Par délibération n° 2017-065, une commission accessibilité a été créée lors du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2017. Monsieur le Maire demande à l'assemblée si un élu est intéressé pour être membre de cette commission.

Après débat, madame Marion RIOU est désignée déléguée titulaire de la commission accessibilité de la CCBPD et monsieur Michel HEQUET se propose d'être son suppléant à charge pour lui de remplacer madame RIOU en cas d'empêchement.

Tarif des encarts publicitaires sur le bulletin intercommunal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que nous participerons au bulletin intercommunal numéro 38. Comme chaque année, les artisans, commerçants et entreprises de la région seront sollicités pour faire paraître un encart publicitaire dans les pages consacrées à la commune.

Il propose à l'assemblée de conserver les tarifs de l'an passé pour l'année 2017 à savoir :

- | | |
|-------------------|-------|
| • 1/16ème de page | 50 € |
| • 1/8ème de page | 90 € |
| • 1/4 de page | 145 € |
| • 1/2 page | 190 € |
| • 1 page | 350 € |

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs proposés.

Réunion d'informations « participation citoyenne »

Lors du conseil municipal du 7 juillet dernier, le conseil avait décidé d'adhérer à la convention « participation citoyenne ». La finalité est de réduire le nombre de cambriolages et de dégradations dans notre village en associant des habitants volontaires dans une chaîne de vigilance structurée, source d'informations permettant une plus grande réactivité au niveau de la gendarmerie. La réunion d'information aux habitants du village est fixée au mercredi 18 octobre à 18 heures 30, salle Jean-Baptiste Lacroix. Les personnes sélectionnées recevront une formation.

Quant à la réflexion engagée pour partager un policier municipal entre plusieurs communes limitrophes, elle se poursuit mais demandera un certain temps avant d'aboutir, c'est du moins ce que nous souhaitons.

Création d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe

Monsieur le Maire expose qu'il va proposer à la prochaine commission administrative paritaire (CAP) du Centre de Gestion (CDG) madame Corinne MARIN MORRA, au grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe au titre de la promotion interne. Si le CDG émet un avis favorable et afin de procéder à sa nomination, il propose de créer le poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à effet du 1^{er} octobre 2017 en remplacement du poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe qui sera supprimé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la création du poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps non complet avec effet au 1^{er} octobre 2017.

Ce poste sera porté au tableau des effectifs de la commune et les crédits nécessaires prévus au budget communal et le poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe sera supprimé.

Questions diverses

***Mutuelle communale**

Après analyse des 4 offres, c'est Groupama qui a été choisi et une réunion d'information est programmée le samedi 30 septembre à 10 heures à la salle d'animation de Belmont d'Azergues.

Des permanences auront lieu à la salle Jean-Baptiste Lacroix le 11 octobre de 10 heures à 12 heures, le 17 octobre de 17 heures à 19 heures et le 25 octobre de 14 heures à 17 heures.

***Ecole : rentrée scolaire**

Une nouvelle directrice est arrivée, Carole Fouillet ainsi qu'une enseignante en remplacement de Nolwen, Sandrine Guillin. L'effectif au jour de la rentrée était de 52 élèves mais il va augmenter avec l'arrivée de deux nouveaux enfants le 1^{er} octobre et d'un autre en janvier.

Le rythme scolaire est passé à 4 jours par semaine, les élèves n'ont pas d'école le mercredi.

***Urbanisme : local voirie et travaux en cours**

Le local voirie est hors d'eau et les travaux se poursuivent. Dans le cadre du bonus ruralité, la Région a accordé une subvention de 16.000 euros pour la création du local de voirie.

Le terrain en gore à côté de la salle d'animation a été réhabilité afin de supprimer les nids-de-poule. Des personnes indélicates ont saboté une partie du travail effectué la nuit suivante. Il faudrait niveler et damer à nouveau la couche de gore qui a été étendue. Une chaîne munie d'un cadenas a été installée pour éviter l'accès aux véhicules.

***Périmètre PENAP**

La commission d'urbanisme a été réunie par madame Marion RIOU afin de travailler sur une proposition de périmètre PENAP (Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains) à transmettre au Département. Ce dispositif est fait pour protéger les espaces paysagers remarquables et garantir leur maintien en zone agricole ou naturelle. Cette zone définie par la commission doit faire l'objet d'une enquête publique.

*Vente du château de Belmont

Monsieur Rodriguez est en train de vendre le château et l'ensemble de la propriété. Suite à cette opération foncière, deux personnes de la SAFER ont pris contact avec le maire afin de voir quels sont les souhaits de la commune et rappeler les points importants pour la SAFER.

*Choix du panneau CCBPD

La CCBPD demande aux communes de choisir le panneau signalétique d'entrée sur le territoire de la communauté de communes. Monsieur le Maire fait circuler deux photos de panneau différent et les élus optent pour le panneau qui n'a pas l'inscription en vert « très Beaujolais ».

Compte-rendu des commissions et syndicats

- Lutte contre l'ambroisie

Monsieur Jérôme Lebeau a passé beaucoup de temps cet été à arracher à la main l'ambroisie présente sur les parcelles de la commune. Un remerciement écrit a été adressé aux agriculteurs qui ont participé activement au plan de lutte contre cette plante. En effet, l'utilisation d'outils mécaniques reste nécessaire sur les grandes surfaces.

Monsieur le Maire le remercie et le félicite pour le travail accompli.

- Commission animation

Monsieur Jérôme Lebeau présente les projets de l'année prochaine. La randonnée pédestre est fixée au dimanche 22 avril. Une pièce de théâtre sera jouée début mars et fin novembre l'orchestre accordéon de Lyon se produira. Afin de faire participer toutes les associations de la commune, une journée jeux pourrait être organisée. Le projet est à l'étude.

- Commission communication

Monsieur Michel Héquet nous indique que les réunions de préparation du prochain bulletin intercommunal sont terminées et il manque encore les articles des associations. Il relance régulièrement les éventuels annonceurs et les personnes qui doivent écrire ces articles.

- Sivu de la Pray

Monsieur Samuel Gonnon nous fait un compte rendu de la réunion du 26 septembre. Un avis favorable est donné au PLU de la commune d'Alix. Ce PLU prévoit une densification dans le village en urbanisant les espaces disponibles et une réduction de 7 hectares de terrain à construire.

Les délégués de la commune de Chessy ont voté contre l'augmentation de 0,10 € le mètre cube d'eau consommée et un recours gracieux a été fait. Les délégués réagissent par rapport à ce contentieux. Il est rappelé que la commune de Chessy a refusé la mise en place de la télérelève sans aucune explication.

Le nettoyage de tous les regards des communes est programmé avant la fin de l'année.

Les travaux d'extension de la station d'épuration de la Pray ont repris le 29 août dernier et le chantier se déroule dans de bonnes conditions.

- Bureau des Maires du 27 septembre

Au niveau du numérique, les 55 maires vont être invités à une séance publique le vendredi 27 octobre. Des informations importantes devraient être communiquées. Il se pourrait que le câble soit installé fin 2019 sur toute la commune. Un plan d'adressage complet et précis doit être fait avant l'installation de la fibre.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 17 novembre à 19 heures et le conseil d'adjoints le vendredi 10 novembre à 18 heures 30.

La séance est levée à 21 heures.